

REGLEMENT DE L'EPREUVE AQUATHLON DES ORANGES PRESSÉES 24 JUIN 2023

L'Aquathlon des Oranges pressées est organisé par le Mistral Triath'Club Orange avec le concours de la Ville de Piolenc et de la Ligue Régionale Provence Alpes Côte d'Azur de Triathlon.

Il se déroulera au Plan d'eau Li Poubilo situé sur la commune de Piolenc.

L'épreuve est inscrite au calendrier des épreuves FFTRI 2023 et est labellisé Challenge jeunes (Mini-poussins à Juniors) et Challenge Adultes ligue PACA. Elle est sélective championnats de France et championnat régional Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors.

L'aquathlon est une discipline qui consiste à enchaîner de la natation et de la course à pied en passant par une zone de transition

Art. 1 :

L'important c'est de participer, et de finir sa course, en respectant les autres concurrents, le corps arbitral et les bénévoles qui permettent la mise en place de cette manifestation.

Art 2 : Courses

- Course Mini poussins - poussins ans : 50 mètres de natation et 500 mètres de course à pied.
- Course Pupilles : 100 mètres de natation et 1 kilomètre de course à pied.
- Course XS : 500 mètres de natation et 2,5 kilomètres de course à pied.
Sélectif Championnat de France, et Championnat Régional Benjamins et Minimes
- Course S : 1000 mètres de natation et 5 kilomètres de course à pied.
Sélectif Championnat de France, et Championnat Régional Cadets et Juniors.
Support du Challenge Adultes Ligue PACA

Les distances et catégories d'âges sont conformes à la Réglementation Sportive FFTRI 2023.

Art 3 : Horaires

Retrait des dossards : 12h30 – 16h00 et au moins 30 minutes avant le départ de chacune des courses

Course 6/9 ans : 14h30

Course 8/11 ans : 15h00

Course XS : 15h30

Course S : 16h30

Remise des Prix : 18h00

Art. 4 : Inscription

Les inscriptions sont limitées à 450 places. La date limite des inscriptions est fixée au plus tard le jeudi 22 juin 2023 et devra se faire obligatoirement sur le site internet du chronométreur Eventicom : www.eventicom.fr

Il n'y aura aucune inscription sur place. Aucune inscription ne sera acceptée si elle n'est pas complète.

En cas de désistement les droits d'inscription resteront acquis par l'organisation.

L'épreuve poussins – mini poussins est ouverte aux enfants né(e)s en 2014, 2015, 2016 et 2017 – limitée à 100 participants

L'épreuve pupilles est ouverte aux enfants né(e)s en 2012, 2013 – limitée à 100 participants

L'épreuve XS est ouverte aux enfants à partir de Benjamins (2010-2011) et minimes (2008-2009) – limitée à 100 participants

L'épreuve S est ouverte aux enfants à partir de Cadets (2006-2007) – limitée à 150 participants

Art. 5 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards pour l'ensemble de la manifestation se fera entre 12h30 – 16h00 et au moins 30 minutes avant le départ de chacune des courses.

Lors de la remise du dossard, les enfants et adultes doivent émarger sur la feuille d'émargement en justifiant de leur identité (pièce d'identité, passeport, témoignage des parents,...)

Les athlètes non licenciés FFTri devront s'acquitter d'un PASS Compétition (2€ pour les courses jeunes et XS et 5€ pour la course S) à remplir lors du retrait du dossard.

Les athlètes non licenciés FFTri devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition de moins d'un an à la date de l'épreuve, présenter l'autorisation parentale pour participer à la manifestation et une autorisation parentale pour un prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle anti-dopage concernant les mineurs ou les majeurs protégés.

Il sera remis à chaque concurrent 1 puce de chronométrage ,1 dossard, 1 jeu de tatouage.

Le bracelet puce se fixe à la cheville gauche (Restitution dès le franchissement de la ligne d'arrivée). Il permet de donner les temps à l'arrivée. L'ensemble du matériel choisi au départ par une équipe devra être conservé jusqu'à la fin de la course.

La ceinture porte dossard 3 points est obligatoire pour cette épreuve, un seul dossard sera fourni pour la totalité de l'épreuve. Les épingles de sûreté pour fixer les dossards ne sont pas fournies. Il est déconseillé de porter le dossard pendant la partie natation.

Art. 6 : Réglementation et Briefing d'avant course

L'aquathlon est une discipline qui consiste à enchaîner de la natation et de la course à pied en passant par une zone de transition.

Tous les concurrents s'engagent à respecter la réglementation sportive de la FFTri et les instructions données lors du briefing d'avant course par l'organisateur et l'arbitre principal.

Natation :

La partie natation aura lieu dans le plan d'eau Li Piboulo de Piolenc. Les lunettes et bonnets devront être déposés dans l'espace réservé à chaque concurrent.

Si la température de l'eau est inférieure à 16°C :

- La partie natation des courses 6-9 et 8-11 est annulée
- Une combinaison isothermique type néoprène est obligatoire pour les autres courses

Si la température de l'eau est égale ou supérieure à 24,5°C :

- Le port de la combinaison isothermique type néoprène est interdit, si la température de l'eau est égale ou supérieure à 24,5°C.

Course à pied :

La course se déroulant en pleine nature, il est strictement interdit de jeter ses déchets (gels, bidons...) en dehors des zones de propreté. Un ravitaillement pour les concurrents et une buvette seront prévus à l'arrivée.

Les chaussures seront déposées dans l'aire de transition avant la course et pourront être récupérées après la course. Le dossard non plié doit être placé sur le devant. Tout accompagnement par un tiers est interdit.

Il n'est pas autorisé de se faire aider, toute la course se déroule sans aide extérieure.

Seuls les concurrents, les arbitres et les organisateurs peuvent pénétrer dans le parc à chaussures. Les athlètes sont responsables de la comptabilisation du nombre de tours à effectuer.

Art. 8 : Tarifs

Courses 6-9 et 8- 11 : 7€

Course XS : 14€

Course S : 20€

Art. 9 : Mesures sanitaires

La présentation du Pass Sanitaire le jour de la course sera obligatoire si la législation en vigueur le demande.

Art. 10 : Modification/Annulation

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours si les circonstances l'y contraignent.

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'Organisateur, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier motivée par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'Organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés, mais une réduction nominative de 50% sera appliquée pour la prochaine édition de l'Aquathlon des Oranges Pressées. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption. Dans l'hypothèse où un athlète inscrit se trouve dans l'incapacité de participer à l'épreuve il n'y aura pas de remboursement, cependant s'il fournit un justificatif valable (ex : certificat médical) l'organisateur offrira une inscription gratuite pour l'édition 2023.

Art. 11 : Assurance/Responsabilité

Les concurrents sont couverts par l'assurance de la FFTRI pour les licenciés, ou par le Pass-journée FFTRI pour les non licenciés.

Un certificat médical sera demandé aux non licenciés FFTRI avec la mention triathlon en compétition ou sport en compétition.

Les participants mineurs sont inscrits obligatoirement par leurs parents.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accidents, de perte et/ou de vol de matériel.

Art. 12 : Sécurité

La sécurité sur l'eau est assurée par deux titulaires du BNSSA et des signaleurs en Paddles

La sécurité sur les parcours est assurée par des signaleurs et les secours sont sous la responsabilité d'un organisme agréé.

Art. 13 – Récompenses et remise de prix

Les récompenses et remise de prix auront lieu après la compétition.

Art.14: Droit à l'image

La signature du bulletin d'inscription autorise le Mistral Triath'Club Orange à utiliser toutes vidéos/photos prises durant l'épreuve à des fins de promotion de cette manifestation.